

Michel
LIEBGOTT

Hayange, le 17 octobre 2008

Député
de Moselle
Xème circonscription

Madame Rachida DATI
Garde des Sceaux
Ministre de la Justice
13 place Vendôme
75001 Paris

Maire
de Fameck

N.REF : ML/BG 384.10.08

Objet : Suicides en série – Maison d'arrêt de Metz-Queuleu

Madame la Ministre,

Par la présente, je tiens à vous faire part de ma plus vive inquiétude concernant le dernier drame qui a eu lieu dans la maison d'arrêt de Metz-Queuleu.

Un adolescent de 16 ans, détenu depuis quelques jours dans cette maison d'arrêt, s'est donné la mort dans la nuit de lundi à mardi. Il a été découvert pendu au bout de son drap au cours d'une ronde lundi soir peu après 21h30. Il avait par ailleurs déjà tenté de mettre fin à ses jours en mettant le feu à son matelas et les pompiers avaient du intervenir.

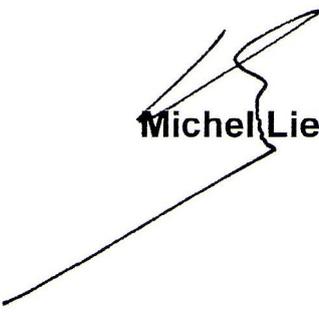
Ce drame est d'autant plus préoccupant qu'il touche un adolescent. Il a déjà été démontré par plusieurs études que les mineurs étaient plus vulnérables que les autres en prison, et que les risques de suicide sont sept fois plus importants dans les premiers jours qui suivent l'incarcération. Connaissant ces données, et sachant que ce jeune avait déjà fait une tentative de suicide, il est primordial de savoir si des mesures spéciales avaient été mise en œuvre par l'administration pénitentiaire de Metz-Queuleu.

En outre, il s'agit maintenant du quatrième suicide d'un détenu à la maison d'arrêt de Metz-Queuleu depuis le début du printemps. La situation est donc très préoccupante et nécessite des actions très concrètes. Il est urgent de déterminer le niveau de responsabilité des uns et des autres.

Au-delà, et alors que différents rapports nationaux et internationaux relèvent la faiblesse des moyens consacrés à la justice et aux politiques carcérales, il appartient au Gouvernement de réagir par des mesures précises et efficaces.

Vous avez récemment souhaité que la maison d'arrêt de Metz-Queuleu soit un lieu qui préfigure de ce que devraient être les prisons françaises. Cette maison d'arrêt a effectivement mis en place ce que vous prévoyez dans votre projet de loi pénitentiaire, à savoir « individualiser le régime de détention des condamnés et le déroulement de leur peine ». Pourtant ces événements semblent montrer que le projet de loi pénitentiaire que vous défendez, ne répond pas aux attentes et aux problématiques du milieu carcéral. D'autant que le problème de surpopulation carcérale ne semble pas non plus réglé, 550 prisonniers y sont écroués, alors que la capacité est de 448 places.

Espérant avoir des réponses à toutes mes interrogations et dans l'attente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma parfaite considération.



Michel Liebgott